



# Guide Pratique de Reprise d'Activité Airsoft TCA 35

## Préambule

Ce guide pratique a été élaboré via le GUIDE DE REPRISE DE L'ACTIVITE AIRSOFT version 1.1, validé le 1<sup>er</sup> juin 2020 par la FFA.

Ce guide est un condensé de GUIDE de la FFA, nous y avons réunit toutes les informations importantes pour l'encadrement de notre club. Toutefois, il ne remplace pas la lecture du GUIDE de la FFA que vous pouvez trouver sur le site officiel de Fédération Française d'Airsoft.

Nous allons parler dans un premier temps de l'encadrement des mineurs, suivi par les personnes « à risque ». Suivi d'un petit récap du Covid 19 (symptômes et gestes barrières). Pour finir, nous parlerons de l'organisation de l'activité et un petit récap du matériel obligatoire.

Edition le 2/06/2020

Signé par MR DEFONTAINE SEBASTIEN, actuel président du club



## Les mineurs :

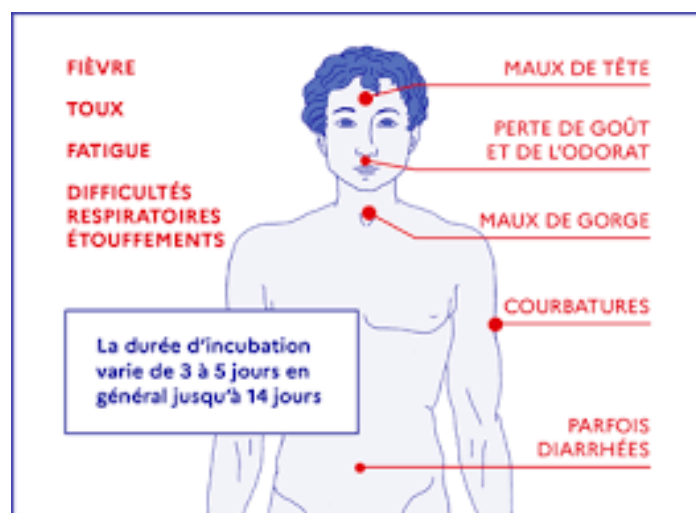
Aucune contre-indication concernant les moins de 18 ans dès lors que ces derniers sont les moins susceptibles de développer une forme grave de la maladie.

Cependant, la vigilance opportune devra également s'appliquer aux mineurs pour toutes les mesures de ce guide

## Les personnes à risque :

Les personnes à risque se définissent, non pas comme les personnes étant les plus susceptibles de contracter le virus, mais comme les personnes les plus susceptibles de développer une forme grave de la maladie. Mais, afin de ne procéder à aucune discrimination et aucune privation de liberté, ces personnes ne sont pas maintenues dans un confinement strict et donc peuvent entreprendre une activité collective, tout en restant vigilant. **Toutefois, la FFA recommande à ces personnes de proroger leur reprise effective des activités Airsoft.**

## Quels sont les symptômes du Covid-19



Les personnes susceptibles d'être atteintes devront proroger leur reprise effective des activités Airsoft, sur une période d'un mois minimum.



## Application des gestes barrières

Face à l'épidémie, il existe des gestes pour de protéger :

- Se laver les mains très régulièrement
- Se distancier de chaque autre personne autour de soi (1m en statique et plus en mouvement)
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades et tout contact physique

## Transports

Pour tous les trajets :

2 personnes par véhicule avec port du masque obligatoire et assis le plus opposer possible l'un de l'autre.

Précision de la Ministre des Sports

Cette activité peut se faire :

- Sans limitation de durée de pratique
- Sans attestation
- Dans la limite de distance du domicile inférieure à 100kms (aucune limitation de distance pour les déplacements internes au département)
- En extérieurs uniquement
- En limitant les rassemblements à 10 personnes maximum
- Sans bénéficier des vestiaires qui peuvent être mis à disposition pour les activités de plein air



## Distanciations physiques

Les mesures de distanciation physique devront être observées :

- En zone neutre
- En zone de jeu

En zone neutre, un marquage au sol devra être suivi. Chaque joueur disposera d'une surface de 2 m<sup>2</sup> minimum pour poser ses matériels et pour pouvoir recharger et manger. La zone neutre aura à disposition à son entrée du gel hydroalcoolique, chaque joueur rentrant dans cette zone devra prendre du gel. Chaque zone neutre de joueur sera séparée de 1m d'une autre zone. Aussi, un sens de circulation devra être respecté. Aucun prêt de matériels quel qu'il soit ne sera autorisé (chargeur, batterie, billes, etc.)

En zone de jeu, il est obligatoire de respecter un minimum de 2m de distance entre joueurs et ce même au sein d'une équipe (les jeux présentés devront naturellement prendre en compte les gestes barrières). En cas d'activité dynamique (course, etc.) un minimum de 5 m entre joueurs devra être respecté.

## Collations

Chaque participant apporte ses propres collations (nourriture et eau)

## Attestation sur l'honneur

Il est exigé par le club, que chaque joueur doit fournir une attestation sur l'honneur de sa bonne santé et de présenter aucun symptôme. Cette attestation est disponible ici





Récapitulation du matériel obligatoire hormis le matériel pour la pratique de l'airsoft.

- Masque jetable ou lavable (prévoir 1 pour l'aller et 1 pour le retour)
- Gel Hydroalcoolique (petit flacon personnel)

Le matériel suivant ne sera plus autorisé pendant les parties (cette liste peu évoluer) :

- Les gants tissus, cuir ou tous ce qui recouvre votre main pendant la partie

Ce qui est interdit :

- Prêter du matériel quel qu'il soit (chargeur, billes, batterie, pile, réplique, etc.)
- Donner de la nourriture et boisson
- De sortir de sa zone safe par des couloirs non indiqués
- De ne pas respecter les règles de distanciation (s'il se trouve que par mégarde, vous cassez les barrières ou qu'un autre joueur le fasse envers vous, éloignez-vous pour retrouver la distance requise. Il ne sert à rien de manifester son mécontentement, un simple rappel en disant « covid 19 » suffiras à rappeler au malotru sont erreur).

Tous manquement à ces règles, peuvent être sanctionné de la part du club.

Merci de prendre soin de vous et aussi de vos camarades de jeu. En suivant ces règles, nous allons pouvoir pratiquer notre activité d'airsoft à partir du 22 JUIN 2020.